

Cadre Fonctionnel Relatif aux restrictions involontaires d'accès aux ressources naturelles



Juin 2016

CEPF Grant 102817.00 (US \$)

Association High Moulouya Environment

« Support Communities in Improving Water Management Practices
and Biodiversity Conservation near Morocco's Wadi Micro-Watershed
of Oued Outat »

Bassin versant oued outat
Province de Midelt
Maroc

Table des matières

I. Résumé de la subvention	3
1. Organisation mettant en œuvre	3
2. Titre de la subvention.	3
3. Numéro de projet	3
4. Montant de la subvention.	3
5. Dates de début et fin de mise en œuvre.....	3
6. Pays de mise en œuvre et emplacement des activités nécessitant l'EIE	3
6.1 Situation géographique du projet :	3
6.2 Situation administrative :	3
7. Nom, titre et coordonnées du responsable de projet :	4
8. Résumé du projet :	4
8.1 Contexte et objectifs du projet :	4
8.2 Principales composantes et activités du projet:	4
9. Date de préparation du cadre fonctionnel :.....	6
A. Contexte général du projet.....	7
A.1. Contexte du projet.....	7
A.2. les activités à mettre en œuvre.....	7
A.3 site du projet	8
A.4. Démographie	8
A.4.1. Population nomade	9
A.4.1. Population sédentaire	10
A.5. Milieu socio-économique.	10
A.5.1. L'agriculture	10
A.5.2. L'élevage :	10
B. Approche participative pour le développement du cadre fonctionnel	11
B.1. Ateliers participatifs avec les associations du Bassin	11
B.2. Réunion avec la population du Bassin	11
B.3. Réunion avec les « Cheikhs El maae » et « cheiks rbia	12
B.4. Conclusions des discussions	12
C. Critères d'éligibilité pour les personnes affectées	13
D. Mesures d'assistance aux personnes affectées	13
D.1 L'ouverture des périmètres de triplex devant le cheptel.	14
D.2 Recrutement d'un gardien du périmètre reboisé	14
E. Mécanisme de résolution des conflits et mécanisme de doléances	14
E.1. Cadre général de résolution des conflits	14
E.2. Procédure de gestion des conflits et réclamations.....	15
F. Plan de mise en œuvre.....	15
Annexes.....	17

I. Résumé de la subvention

1. Organisation mettant en œuvre

Association High Moulouya Environment

2. Titre de la subvention.

« Support Communities in Improving Water Management Practices and Biodiversity Conservation near Morocco's Wadi Micro-Watershed of Oued Outat»

3. Numéro de projet

PROJECT N° MAR/342/65716

4. Montant de la subvention

102817 (US \$)

5. Dates de début et fin de mise en œuvre

Date de démarrage : 2015/6/1 Date de clôture : 2016/9/30

6. Pays de mise en œuvre et emplacement des activités nécessitant le Cadre Fonctionnel

6.1 projet :

Les activités nécessitant le Cadre Fonctionnel concerne Le Bassin versant d'Oued Outat sise au centre-Est marocain au pied du Haut Atlas oriental appartenant au système atlasique, c'est un lieu de contact entre des milieux écologiques différents, de l'humide au désertique, cette position géographique particulière lui procure une remarquable variété de bioclimats, à cette diversité du relief et du climat correspond une diversité biologique mais fragile, caractérisée par une variété de milieux naturels : forêt, steppes d'alfa....

Le projet comprend la restauration écologique d'une zone de 50 ha, notamment par le reboisement en espèce indigène, zone qui devra être interdite au pâturage au moins sur les premières années. Le présent Cadre Fonctionnel est relatif à cette restriction d'accès à une zone actuellement utilisée pour le pâturage des ovins et caprins.

6.2 Situation administrative :

Le champ territorial du présent projet concerne la zone la plus critique du bassin versant de la grande Moulouya (Maroc), il s'agit du Bassin Versant Oued Outat qui se présente comme suit : Situation administrative: - Commune Rurale (CR) d'Ait Izdeg; - Province de Midelt - Région Daraa Tafilalet; - Pays : Maroc - Bassin méditerranéen - Superficie : 18 010 ha. - Bassins versant avoisinant : Bassin versant d'Oued Bal-Lahcen : 23 660 ha et Bassin versant d'Oued Adaghwal: 10 600 ha

7. Nom, titre et coordonnées du responsable de projet :

Nom et prénom du responsable de projet : Zahidi Mohamed

Titre : directeur du Projet

Coordonnées : 402 Hay Riad 2 Midelt

E mail : ahmepn@hotmail.com

Télé : 0667186611

8. Résumé du projet :

8.1 Contexte et objectifs du projet :

Pour atténuer la détérioration de la biodiversité et assurer une utilisation rationnelle des eaux du versant Oued Outat, le projet prévoit la mise en place des actions pilotes visant l'implication des parties prenantes et la population locale dans un processus d'identification et de mise en œuvre d'une gestion viable du bassin.

Les objectifs spécifiques visés par ce projet couvrent deux axes d'interventions:

- Mettre en place des mécanismes d'organisation, la promotion des textes et lois de l'eau en vigueur et la valorisation des bonnes pratiques en vue de lutter contre le gaspillage et la détérioration de l'eau,
- Affaiblir l'impact de la surexploitation des ressources naturelles pour contribuer à la conservation de la biodiversité.

8.2 Principales composantes et activités du projet:

Les Principales composantes et activités du projet sont comme suit :

Composante 1 : Renforcement des capacités et moyens d'intervention d'High Moulouya Environment "AHME" pour une plus grande efficacité d'organisation dans la protection de l'environnement : il s'agit d'organiser une série de rencontres et réunions au profit des membres d'AHME pour les mieux impliquer dans l'identification des problèmes liés à la gestion des ressources en eau et la protection de l'environnement dans la région. Des visites sur le terrain et missions d'échange avec d'autres expériences engageant la société civile dans la gestion intégrée des bassins hydrographiques au Maroc et en Albanie, seront également organisées. En outre le renforcement technique de l'association par un véhicule permettra la mobilité sur tout le bassin hydrographique et le contact facile avec les partenaires et la population locale.

Composante 2 : Amélioration de la législation de conservation des Bassins versant Oued Outat Influent de la Moulouya pour parvenir à un changement des comportements et évaluation des Etudes et plans d'aménagement existant pour une meilleure gestion intégrée de ce BV.

Les textes juridiques en relation avec la protection et l'utilisation des ressources en eau au Maroc sont très stricts, il reste cependant méconnu pour la plupart des communautés locales et même les tissus associatifs. La loi N° 10-95 sur l'eau comporte 123 articles contenant des réglementations et des sanctions majoritairement inconnus. Une série de formation et information sera effectuée pour mieux connaître les lois existantes. Nous avons également constaté le manque de la « protection de la biodiversité » dans la gestion de l'eau ce qui néglige la nécessité d'étude d'impact en cas d'aménagement de type barrage ou autre.

Composante 3: Renforcement des capacités et qualification des intervenants dans le Bassin Versant

Le jeune âge et le manque d'expérience de tissu associatif exerçant dans le

Bassin versant Oued Outat l'empêche de contribuer efficacement au développement local ; dans cette approche nous envisageons soutenir la société civile et les autres acteurs en vue de les qualifier pour jouer un rôle vital dans la conservation de la biodiversité et la préservation d'eau dans la zone, par l'organisation de 3 cycles de formations de 2 jours chacun : Le premier cycle sur l'utilisation rationnelle des ressources en eau au profit des agriculteurs de la zone selon les bonnes pratiques et lois en l'objet, Le deuxième cycle sur la valorisation des pratiques traditionnelles pour la conservation de la biodiversité au profit des éleveurs, ONGs et acteurs concernés, Le troisième cycle: Formation de 2 à 3 membres des associations et coopératives existants dans le bassin sur le montage des petits projets, gestion des ressources naturelles recherche sources et modalités de financement ; dans cette approche on prévoit également l'organisation de deux voyages d'étude / d'échange d'expériences dans différents endroits au Maroc au profit de 20 personnes sélectionnés parmi les acteurs et les groupements communautaires.

Composante 4 : Amélioration de l'état de conservation de la biodiversité dans le bassin versant d'Oued Outat:

Dans cette approche, à côté de nos actions de sensibilisations et de responsabilisations des populations et acteurs concernés, nous allons axer principalement notre intervention sur le repeuplement d'un espace de 50 ha de plantes autochtones : chêne vert et genévrier thurifère « *Juniperus thuriphora* » ; et en vue d'améliorer le système agro-sylvo-pastoral, nous procédons également au boisement de 30 ha de plantes fourragères « la triplex », Tous ces actions vont être réalisées conformément au plan d'aménagement de la forêt d'Ait Izdeg et en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêt et la lutte contre la Désertification qui nous lie à-il des conventions de partenariat concrétisés par deux projets de lutte contre la désertification et la régénération des plantes autochtones; le premier en 2005 sur une superficie de 20 ha et le deuxième en 2010 sur une superficie de 50 ha. A signaler que les Eaux et Forêts dotera le projet des

plants autochtones et plants fourragers préparer dans ses pépinières de la zone.

9. Date de préparation du cadre fonctionnel :

Juin 2016

A. Contexte général du projet

A.1 Contexte du projet.

L'idée du présent projet est survenue suite aux nombreuses réunions, manifestations, pétitions et sit-in organisées par le réseau associatif Tanmia, présidé par l'association, pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'état de dégradation très avancée de la forêt d'Ait Izdeg et ses répercussions sur les ressources en eau, en particulier les sources de Tatiouine qui alimentent tous les douars de commune territoriale d'Ait Izdeg, à travers ces rencontres et ateliers participatives et autres avec les associations et les communautés locales du Bassin Versant, il paraît combien un projet de conservation des ressources naturelles dans la zone est indispensable.

Le projet « Support Communities in Improving Water Management Practices and Biodiversity Conservation near Morocco's Wadi Micro-Watershed of Oued Outat » vise à atténuer la détérioration de la biodiversité et à assurer une utilisation rationnelle des eaux du versant Oued Outat, il prévoit également la mise en place des actions pilotes visant l'implication des parties prenantes et la population locale dans un processus d'identification et de mise en œuvre d'une gestion viable du bassin.

A.2 les activités à mettre en œuvre.

Le projet consiste à régénérer une superficie de 50 ha des essences forestières locales: chêne vert, genévrier soit l'équivalent de 32000 plantes au lieu-dit « Tadaout ou Miya », en amont du Bassin sur la partie Est de oued Ikkis (le plus important affluent du Bassin Versant Oued Outat).

Les travaux de régénération seront exécutés comme suit :

- Préparation du sol;

- Ouverture des potées,
- Rebouchage des éléments de fossés ;
- Travaux de plantation ;
- Travaux d'installation de la clôture
- Travaux d'installation du panneau d'identification et de sensibilisation;
- Travaux d'entretien des plants : Binage et désherbage;

A .3 site du projet.

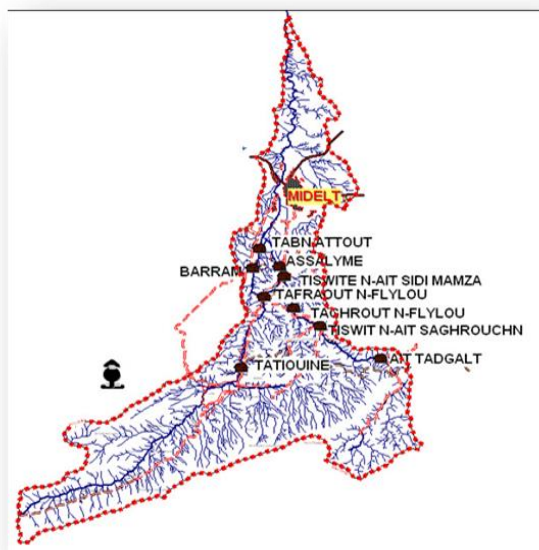
Le site du projet est située au lieu-dit « Tadaout ou Miya », en amont du Bassin Versant sur la partie Est de oued Ikkis (le plus important affluent du BV Oued Outat), cette zone fait partie de la plaine sise entre la Haute-Moulouya et le Haut-Atlas oriental, au centre-Est marocain.



Figure 1 vue d'ensemble d'une partie du Bassin Versant

Le bassin versant de l'oued Outat fait partie du grand bassin versant amont de l'oued Moulouya. Il est délimité : au Nord, par Oued Moulouya qui constitue le déversoir de toutes les eaux de ruissellement du bassin versant ; à l'Est, par la limite de partage des eaux qui passe par Marraz N-Tislwine, Tiswit N-Ait saghrouchen, Tizi n-Tzougaght et Issali Lgban ; au Sud, par la chaine de montagne de Jbel Ayachi (Taddart,Tizi n-Tsardount, Issalli Awragh et Marraz Itaqqi) et à l'Ouest par la limite de partage des eaux qui passe par Tizi n-Ailou, Tifirrouit, Allouch Mharz, Bouy Qallal, Adar N-wanou et Tizi N-Ikkis.

A.4. Démographie



La structure de la population dans la Bassin versant est hétérogène, sa composition et sa répartition dans l'espace dépendaient des considérations historiques et de la disponibilité des moyens de production notamment les ressources hydriques et pastorales.

Le Bassin regroupe une population d'environ 5074 habitants dont 52% masculin et 48% féminin et 818 ménages soit 6,2 habitants/ménages.

Le tableau suivant récapitule la répartition de la population et des ménages des principaux douars du Bassin versant

Nom du douar /nomade	Nombre d'habitants	Nombre de ménages/tentes	Nombre d'habitants /ménage
Tatiouine	224	32	7
Tiswite ait Seghrouchen	455	65	7
Flilou	319	61	5
Tissouit sidi Hamza	102	17	6
Ait tadgalte	160	16	10
Nomades	937	130	7
Tabanaatoute	256	40	6
Berrem	1920	354	5
Assalim	701	103	7

Figure 2 Principaux douars du Bassin

La population du Bassin versant peut être scindée en nomade et en sédentaires le premier type est en cours d'extinction est représenté par les « Ait mghrade » Quant au deuxième type il est en constante évolution pour des considérations économiques en particulier :

A.4.1. Population nomade

Les nomades d'Ait Maghrad sont d'origine du sud du Maroc (Goulimim), ils appartiennent à la fraction berbère d'Ait Atta Sanhadja, ils se constituent en trois grandes tribus: Ait Msarri, Ait ayoub et Irbeben. La légende dit que «Ait Marghrad » sont descendants de Dada Marghad frère de Dada Atta, dans le passé un traité a été signé entre les Ait Izdeg d'une part et les Ait Margad, les Hdiddou et les Ait Yahya d'autre part afin de protéger les droits de la région Ces

nomades vivent généralement sur l'élevage des caprins et ovins et pratique la transhumance en parcourant le Maroc du nord au sud, toutefois ces dernières années on a constaté que ces Ait Maghrad commence à s'adonner à l'agriculture (l'arboriculture), c'est pourquoi on assiste de plus en plus à un phénomène de sédentarisation dans certains douars du Bassin (berrem, Guerrouane, Fililou)

A.4.1. Population sédentaire

Le développement de l'arboriculture dans les petites parcelles sises le long des oueds du Bassin Versant a permis la sédentarisation de la population dans sept principaux douars : Tatiouine, Asslym, Berram, Tabnaatout, Flilou, Tisswit n-Ait Saghrouchn et Tisswit n-Ait Sidi Hamza.

L'agriculture vivrière et le petit élevage demeurent les activités principales pour cette population.

A.4. Milieu soci-économique.

Le résultat des différents ateliers participatives et réunions avec la population du Bassin Versant montre que l'agriculture et l'élevage constituent les sources de revenus principales pour presque tous les ménages.

A.4.1. L'agriculture

L'abondances des ressources en eau et la présence des terres fertiles le long d'oued Outat a favorisé le développement de l'activité agricole, la superficie agricole au niveau du bassin versant d'Oued Outat est occupée en général par la pomiculture pour le marché ; les céréales pour les besoins d'élevage, le maraichage pour les besoins domestiques et en partie pour le marché.

A.4.2. L'élevage :



Figure 3 Troupeau de chèvre à Tatiouine

La zone du Bassin Versant d'oued Outat est à vocation d'élevage par excellence et ce pour deux raisons essentiels : d'abord la présence d'une richesse forestière plus au moins importante et le droit au parcours dévolu aux populations riveraines qui

constitue un droit d'usage greffé au domaine forestier ; la réglementation du parcours en vigueur est régie par deux Dahir: le Dahir du 10 Octobre 1917 sur la conservation et l'exploitation des forêts et le Dahir du 20 septembre 1976 relatif à l'organisation de la participation des populations au développement de l'économie forestière.

B. Approche participative pour le développement du cadre fonctionnel

B.1. Ateliers participatifs avec les associations du Bassin

Pour rester en contact permanent avec les associations et les coopératives du bassin ; savoir leurs attentes, leurs visions et leurs solutions aux problèmes écologiques de la zone, un certain nombre d'ateliers participatifs se sont organisés lors de la préparation du projet et après le démarrage du projet, ces rencontres ont joué un rôle prépondérant en matière de la collecte de l'information et la compréhension de la réalité socio-économique de cette zone et de ces spécificités, comme ils ont contribué à l'adhésion de ces organisations dans toutes les étapes du projet nous citons à titre indicatif :

- La réunion tenue avec les membres de l'association ALAMANA pour le Développement Agricole et Artisanal le 01 Avril 2015 au kaser de Berram,
- La réunion tenue au douar Flilo CT Ait Izdeg le 3 Avril 2015 avec les membres la coopérative Ennajah,
- La réunion tenue à Midelt Le 06 Avril 2015 avec les membres de de l'association Tacharouk pour la culture le développement et la protection de la Nature annexe 2,
- La réunion tenue Le 08 Avril 2015 au douar Filou avec les membres de l'association Amssawad pour le Développement annexe 3

B.2. Réunion avec la population du Bassin

En vue d'impliquer la population dans toutes les étapes du projet, de la préparation à l'exécution, l'association « AHME » a mené une série de rencontres au niveau des douars (Tatioune, Flilou , Tissouite sidi Hamza et Tissouite Ait Seghrouchen) relevant Bassin Versant oued Outat de même avec les nomades pratiquant le pâturage dans les zones avoisinant l'éventuel site de reboisement, d'après ces investigations il s'est avéré l'absence de toutes sortes d'opposition ou réclamation quant aux travaux de reboisement prévus dans la

localité, au contraire la population locale a apprécié énormément ce genre d'action.

D'un point de vue géographique le douar le plus proche au périmètre destiné pour le reboisement est situé à environ 6 km il s'agit du Douar de Tataouine l'utilisation de cet espace ne constitue aucun intérêt pour la population voisine, excepte la présence saisonnière de quelques nomades éparpillés dans cette zone.

B.3. Réunion avec les « Cheikhs El maae » et « cheiks rbia »

Des concertations ont eu lieu également avec les gestionnaires de l'eau dans les douars relevant du Bassin, il s'agit des « Cheikhs El maae » et « cheiks rbia, ces deux institutions tribales veillent au bon respect des règles coutumières de partage des eaux agricoles aussi bien entre les douars et les communautés, comme elles assurent l'entretien du réseaux d'irrigations (Saguia, prise de dérivation, Canales....)

B.4. Conclusions des discussions

Les résultats des différents ; réunions, ateliers et enquêtes menés par l'association dans le bassin versant montrent belle et bien que les communautés et les associations de la zone apportent leurs soutiens et leurs détermination pour la réussite du projet Les principaux résultats recommandations qui ont été ressorties de ces réunions se résument comme suit :

- Constitution d'un comité du Bassin, réunissant les représentants de toutes les ONGs et institutions coutumières (Chiekh Rbiaae, Ijmaane) pour assurer la coordination et veiller à la mise en application des mesures et recommandations prises lors des réunions
- L'état du lieu de la détérioration de l'eau et les causes de la dégradation de la biodiversité dans le Bassin a été mis en commun accord :
 - La déforestation et les coupes du bois abusives pour répondre aux besoins croissant en bois de chauffage,

- Le surpâturage et l'envahissement des périmètres nouvellement reboisés par les troupeaux,
- L'écimage pour subvenir aux besoins nutritifs du cheptel,
- La disparition progressive de certaines règles coutumières régissant la transhumance entre l'amont et l'aval du Bassin en fonction des saisons de l'année,
- L'enterrement des sources par les apports des crues,
- La dégradation des aménagements hydriques (les Séguias et les prises de dérivation),
- La perte des terres agricoles et des cultures à cause des inondations particulièrement à Tatiuoine,
- La montée des eaux et l'inondation des champs à cause de la surcharge du lit de l'Oued surtout à Ait Ouafella,
- La couverture des champs par les résidus des crues (pierres, cailloux ...) essentiellement à Tissouite Ait Seghrouchen,
- L'utilisation excessive des pesticides avec l'expansion de l'arboriculture : le pommier en particulier.

C. Critères d'éligibilité pour les personnes affectées

Les analyses sociales effectuées lors de la phase de préparation du présent projet et les consultations auprès des groupes communautaires au sujet de la restriction d'accès aux ressources liée à l'interdiction du pâturage dans les 50 ha à reboiser ont permis d'identifier les nomades comme groupe communautaire susceptible d'être affecté exceptionnellement, Ces nomades sont bien organisés et structurés, ils possèdent un Chef « Cheikh » qui les représente, ils se déplacent entre plusieurs endroits dans la zone du bassin à la recherche du couvert végétal de manière opportuniste ; toutefois vu l'éloignement et l'étendu des espaces, les 50 ha objet de reboisement sans contrainte de la part des habitants comme ils ne présentent aucun obstacle ni de passage obligé pour le cheptel, alors personne ne sera impacté et par conséquent le risque en terme de restriction de l'accès aux ressources est très limité.

D. Mesures d'assistance aux personnes affectées

Bien que la restriction de l'accès aux ressources soit réduite à néant il est impératif de prendre certaines mesures pour atténuer les éventuels impacts négatifs.

D.1 L'ouverture des périmètres de triplex devant le cheptel.

Comme ressources alternatives et en cas de besoins, les espaces de Triplex (espèce fourragère) plantés par HCEFLD, sise en aval du Bassin peuvent être ouvert devant les troupeaux surtout pendant les périodes de sécheresse et ce consultation avec les nomades en tant groupe communautaire susceptible d'être affectés par la restriction d'une part et la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et la Lutte contre la Désertification d'autres part.

D.2 Recrutement d'un gardien du périmètre reboisé.

Comme prévu, après l'achèvement des travaux et en consultation avec le «Cheik » le Chef représentant des nomades, une personne avoisinant le site de reboisement va être recrute en tant que gardien du périmètre de reboisement pour une durée de deux ans ; la durée nécessaire pour que les plants échappe menaces du bétail.

E. Mécanisme de résolution des conflits et mécanisme de doléances

E.1. Cadre général de résolution des conflits

Depuis la phase de la préparation du projet, l'Association entretien des relations transparente et de respect mutuel avec la population du Bassin en générale et avec les communautés riveraines de la zone du site de reboisement en particulier (les nomades), lors des ateliers participatifs, les habitants sont informés qu'il ont le droit de s'exprimer librement sur leurs préoccupations , leurs problèmes et leurs revendications, comme ils ont même la possibilité de porter leurs réclamations soit au niveau locale, soit même au niveau du secrétariat du CEPF en cas de besoin.

Certes la population dans son ensemble soutien tous les efforts de régénération de la forêt du Bassin, toutefois il y a toujours des individus qui peuvent

s'opposer pour des considérations fondées ou non fondées ; par mesure préventive, l'Association a mis en œuvre une procédure pour gérer les conflits et les malentendus qui peuvent surgir à l'occasion des opérations de reboisement.

E.2. Procédure de gestion des conflits et réclamations

En vue de garantir un partenariat à long terme avec les communautés riveraines de la zone du site, l'Association accorde un intérêt particulier pour le traitement des réclamations et oppositions, fondées ou futiles, émanant d'elles.

Lorsqu'un individu ou une communauté réclame un préjudice significatif, le processus de traitement du litige est déclenché par l'enregistrement de la plainte dans un registre côté et paraphé. Pour saisir la nature du problème le comité de suivi et de pilotage du projet se déplace sur le lieu du site et entame des investigations et des discussions (en harmonie avec la culture locale) avec le plaignant pour estimer le degré de l'impact de l'opposition et son fondement. Pour créer un climat de confiance et une bonne relation de travail, le « cheikhs » participe dans toutes les étapes du dialogue pour adopter, en commun accord, une solution au problème, si le plaignant n'est pas d'accord avec la solution proposée, l'Association peut faire appel à la médiation de l'autorité locale qui a des prérogatives élargies pour trouver un issu à ce genre de différend, dans le cas échant le secrétariat du CEPF est avisé .

F. Plan de mise en œuvre

Pour mieux cerner les risques des restrictions aux ressources naturelles, sociaux, l'association a mis un plan de mise en œuvre regroupant les modalités et calendrier d'exécution des activités comme le montre le tableau suivant :

Timing	Activités	Critères d'évaluation/ de suivi
Juillet 2016	des affichettes présentant le mécanisme de doléance seront à la maison du parc Midelt et la CR Ait Izdeg	Rapports
Aout et Sept 2016	Une rencontre réunira les personnes affectés et le comité de suivi et de pilotage	PV de la réunion

	pour définir les solutions appropriées	
Janvier 2017	le comité de suivi et de pilotage se réunira avec les personnes affectées pour vérifier que les mesures apportées sont efficaces,	PV de la réunion
Février 2017	La soumission au CEPF du rapport annuel sur le suivi des actions.	Le rapport annuel

ANNEXES

ANNEXES 1

Coopérative ENNAJAH Agricole
pour le Développement
Province de Midelt
Maroc

Objet : Soutien aux efforts de l' Association High Moulouya Environment
Reference : Projet « Conservation de la Biodiversité pour l' Orientation
Stratégique 2 Cas du micro-bassin versant d' Oued Outat ».

Compte tenu de la portée du projet cité plus haut ainsi que
son impact futur tant sur le milieu naturel que sur les humains,
nous confirmons notre soutien à ce projet ainsi qu' à
l' Association porteuse « High Moulouya Environment ».

Midelt, Le 3 Avril 2015
La présidente de la coopérative

الجمعية الفلاحية النجاح
التربية الفلاحية وتربية المواشي
الجمعية الفلاحية لتربية المواشي
جماعة آيت زكك العجم ميدلت



ANNEXES 2

Association TACHAROUK pour la Culture
le Développement et la protection de la Nature
CR Ait Izdeg
Midelt

Objet/ : Lettre de soutien au projet « Conservation de la biodiversité pour l'orientation stratégique 2 Cas du micro-bassin versant d'oued Outat et extensions »

Nous sommes une association installée au Kaser Flilou relevant du Bassin Versant d'oued Outat , nous avons appris connaissance du projet soumis par l'Association High Moulouya Environment, vu son éventuel impact aussi bien sur l'implication de la population que sur une gestion rationnelle des eaux et sur l'environnement, nous soutenons fermement le présent projet et nous prêterons aide et assistance pour sa réussite.

Midelt, Le 06 Avril 2015
Président de l'association



M. Mohamed Lahoud

ANNEXES 3

**Association AMSAWAD pour
le Développement**

Kaser Filou
Commune Rurale Ait Izdeg
Province de Midelt
Maroc

Objet : Lettre d'appui

Ref : Projet intitulé « Conservation de la Biodiversité pour l'Orientation Stratégique 2 Cas du micro-bassin versant d'Oued Outat»

Le projet cité en référence, nous intéresse énormément, étant donné que les résultats escomptés qu'il peut générer sont d'une grande importance pour une gestion intégrée du bassin versant d'Oued Outat et extensions et par conséquent pour la population locale, A cet effet nous manifestons notre volonté d'appuyer les efforts de l'Association High Moulouya Environment dans toutes les étapes de ce projet.

Fait à Midelt, Le 08 Avril 2015

Le président de l'association

Mlle Sabah Ouharri

جمعية ايسسواد للتنمية
Association AMSAWAD
Pour le développement
قصر فليو ميدلت
Ksar Filou - Midelt